



École Charles - Sauriol

Guide des parents

2026 – 2027



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

L'essentiel pour la rentrée

Heures de bureau et arrivée à l'école

Veuillez noter que les heures de bureau sont de **8 h 30 à 16 h 30**.

L'école ouvre ses portes à 9 h et les classes se terminent à 15 h 45. Il n'y a aucune supervision avant 9 h. Pour des raisons de sécurité, il est donc interdit de déposer les enfants avant le début de la journée scolaire. Pour les besoins de garde avant ou après l'école, veuillez communiquer avec la garderie de l'école, gérée par Mme Régine : [CPE Les Amis du Monde](#).

Sécurité dans nos couloirs

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves, les parents et les visiteurs ne sont pas autorisés à circuler dans les couloirs à partir de **9 h**. Après 9 h, veuillez utiliser les portes principales sur Pelham pour quitter l'école et accéder au stationnement. Nous vous remercions de votre collaboration et du respect de cette consigne, qui contribuent à la sécurité et au bon fonctionnement de notre communauté scolaire.

Matériel scolaire

Toutes les ressources nécessaires aux apprentissages sont fournies par l'école. Votre enfant devra toutefois apporter :

- un sac à dos suffisamment grand ;
- une boîte à lunch ;
- une gourde ou bouteille d'eau ;
- des chaussures d'intérieur, qui resteront à l'école, notamment pour l'éducation physique et santé ;
- des vêtements adaptés à la température. Votre enfant passera environ 70 minutes à l'extérieur chaque jour. Il est donc important de prévoir des vêtements appropriés afin qu'il puisse profiter pleinement des récréations.

Transport

Pour tout changement concernant la désignation de transport de votre enfant, veuillez communiquer avec l'école à assiduite-chsa@csvgiamonde.ca avant 14 h 30. L'école ne peut garantir qu'une demande reçue après cette heure sera transmise à temps.

Autobus scolaire

Le transport scolaire est géré par **Francobus**. Pour connaître les critères d'admissibilité et les consignes relatives au transport, veuillez consulter la page [Transport scolaire du Conseil scolaire Viamonde](#).

L'école peut inscrire votre enfant au service d'autobus en cours d'année. Veuillez prévoir un délai pouvant aller jusqu'à **deux semaines** pour la confirmation d'un siège par Francobus. En début d'année scolaire, les informations relatives au transport seront transmises avant le 8 septembre 2026, premier jour d'école.

Pour les nouvelles familles, veuillez effectuer votre inscription au service de transport par l'entremise du **Portail des parents Francobus** : [BusPlanner Web - BusPlanner Web](#)

L'arrivée et le départ des élèves avec parents :

La porte d'entrée située sur la rue Pelham est utilisée pour les élèves qui sont déposés ou récupérés à l'école par leurs parents. Le portail s'ouvre à 9h et un membre du personnel sera présent pour surveiller votre enfant jusqu'à 16 h en fin de journée.

Départ autonome (signe seul)

Les élèves de 4e à 6e année peuvent faire l'objet d'une demande pour marcher seuls jusqu'à la maison. Le lien pour l'année 2026-2027 sera transmis avant la rentrée par l'école. Une autorisation verbale ne sera pas acceptée.

Assiduité

Nous aimons nos élèves et on voudrait les voir à l'école le plus possible. Une présence régulière et ponctuelle favorise la réussite, le bien-être et la continuité des apprentissages. Nous vous remercions donc de votre collaboration afin de limiter les absences et les retards, dans la mesure du possible.

Nous comprenons toutefois que certaines absences sont nécessaires. Si votre enfant doit s'absenter régulièrement en raison d'activités parascolaires ou d'une situation de santé, nous vous invitons à communiquer avec la direction afin que nous puissions collaborer avec vous pour soutenir sa réussite et son bien-être.

Déclarer une absence :

Il est très important de communiquer l'absence de votre enfant avant 8 h 45 au secrétariat par courriel : assiduite-chsa@csvgamonde.ca.

Dans le courriel, veuillez indiquer les informations suivantes :

- Nom du parent/tuteur/tutrice
 - Nom complet de l'enfant
 - Niveau scolaire
 - Nom de l'enseignant.e titulaire
 - La raison de l'absence ou du retard. P.ex., maladie, voyage, un rendez-vous médical
- * Conforme aux demandes du ministère de l'Éducation de l'Ontario, nous devons justifier toutes les absences dans notre système, donc une absence non justifiée sera suivie par un courriel ou un appel de la secrétaire.

Retards

Afin de favoriser le bien-être et la réussite de votre enfant, nous vous demandons de limiter les retards aux situations nécessaires.

En cas de retard, veuillez accompagner votre enfant au secrétariat et inscrire son nom au registre des retards. Un billet lui sera remis et, en cas d'un élève en maternelle, un membre du personnel ou un élève pourra l'accompagner jusqu'à sa classe.

Départs avant la fin de la journée

Afin de préserver les apprentissages et le bon fonctionnement des classes, nous vous demandons de limiter les départs avant la fin de la journée aux situations nécessaires. Pour venir chercher votre enfant, veuillez vous présenter au secrétariat et inscrire son nom au registre des départs. Le secrétariat communiquera avec l'enseignant et appellera votre enfant lorsque vous serez arrivé. Veuillez prévoir environ 5 minutes pour ce processus.

À noter : les récréations ont lieu de 10 h 55 à 11 h 25 et de 13 h 25 à 14 h 5. Lorsqu'une seule secrétaire est au bureau, elle doit demeurer au secrétariat afin d'assurer la sécurité et de répondre aux besoins des élèves, notamment en cas de premiers soins.

Livraison de messages, de dîners ou d'objets :

Si vous devez apporter un message, un dîner ou un objet à votre enfant pendant la journée, veuillez le remettre au secrétariat. Nous nous assurerons de le lui transmettre.

Visites à l'école et bénévolat en classe :

Toute personne qui entre dans l'école doit s'inscrire au registre des visiteurs et porter le badge de visiteur.

Programme de repas chauds – Kids cuisine santé

Une lettre pour l'année scolaire 2026-2027 sera envoyée avant la rentrée scolaire (dès la réception de la brochure externe). Le programme commencera à partir du **lundi 14 septembre 2026**. Veuillez fournir un contenant réutilisable pour votre enfant avec des couverts afin de permettre le service.

[Kids Cuisine Santé Meal Plans](#)

Collations saines proposées par l'école

Notre école est fière de proposer un programme de collations saines pour nos élèves, mettant en avant une variété de fruits et de légumes frais. Le programme de collation santé sera offert entre le début octobre et fin mai/début juin à tous nos élèves. Cette année, Kids cuisine santé fournira des collations santé chaque matin. Ces collations seront offertes tous les jours et sont sélectionnées avec soin pour encourager de bonnes habitudes alimentaires et fournir l'énergie nécessaire pour bien apprendre et jouer tout au long de la journée.

Mot de la direction

Chers parents, tutrices, tuteurs, élèves et membres de la communauté,
C'est avec grand plaisir que j'assume la direction de l'école Charles-Sauriol pour l'année scolaire 2026-2027. Toute l'équipe-école a à cœur d'offrir à chaque élève un milieu sécuritaire, bienveillant et accueillant.

En tant qu'école de langue française, nous valorisons une vie culturelle riche et active en français, tout en célébrant la diversité culturelle de notre communauté.

La collaboration entre l'école et les familles est essentielle à la réussite et au bien-être des élèves. Nous vous invitons donc à travailler en partenariat avec l'équipe-école afin que chaque élève puisse apprendre, s'épanouir et développer son plein potentiel, à son rythme et dans son individualité.

Ce guide présente les principales procédures et informations de l'école Charles-Sauriol. Nous vous invitons à le conserver à portée de main et à le consulter au besoin tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2026-2027 à l'école Charles-Sauriol !

Au plaisir de collaborer avec vous cette année,

Auriane Sokoloski, direction : sokoloskia@CSViamonde.ca

Mohssine El Kerri, direction adjointe : elkerrim@CSViamonde.ca

Langue – Culture - Identité



Drapeau franco-ontarien

Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario. Le trille blanc est la fleur emblématique de la province de l'Ontario. Le lys, à gauche, est le rappel de l'appartenance au peuple canadien-français.

Chaîne de communication avec l'école

Pour toute question touchant directement la vie en salle de classe, nous vous rappelons l'importance de communiquer d'abord avec le personnel enseignant de votre enfant. La plupart du temps, la personne qui interagit le plus avec votre enfant, c'est-à-dire, l'enseignante ou l'enseignant, peut répondre à vos questions et à vos préoccupations. Dans le cas de situations conflictuelles avec des membres de notre équipe, il est de mise de tenter de trouver des solutions avec la personne concernée en premier recours. Si toutes les tentatives en ce sens échouent, la direction d'école peut intervenir afin d'apporter son soutien et trouver un terrain d'entente.

Ainsi, pour toute question ou défi en lien avec la salle de classe, nous privilégions l'approche suivante :

- 1) Discuter d'abord avec l'enseignant.e concerné.e pour tenter de trouver des solutions ;
- 2) Si le problème n'est pas réglé, en discuter avec la direction de l'école ;
- 3) Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

Contact

En début d'année, l'enseignant.e titulaire ainsi que les spécialistes de votre enfant vous partageront une lettre d'introduction incluant le courriel de contact.

Direction : Auriane Sokoloski - sokoloskia@csvgiamonde.ca

Direction adjoint : Mohssine El Kerri - elkerrim@CSViamonde.ca

Directeur de l'éducation : Sébastien Fontaine - <https://csvgiamonde.ca/contact>

Surintendante de l'éducation : Isabelle Turcotte - turcottei@csvgiamonde.ca

Conseillère scolaire : Geneviève Oger - ogerg@csvgiamonde.ca

Engagement des parents

En inscrivant leur enfant dans une école de langue française, les parents et les tuteurs s'engagent à :

- 1) **Favoriser l'assiduité et la ponctualité** de leur enfant, en évitant les absences non essentielles. La présence régulière est essentielle à sa réussite scolaire et son bien-être socio-émotionnel.
- 2) **Collaborer avec l'enseignant** afin de suivre les apprentissages et le cheminement de leur enfant.
- 3) **Encourager la lecture à la maison** en prévoyant 10 à 15 minutes de lecture à voix haute, plusieurs fois par semaine. Poser des questions simples sur le vocabulaire et la compréhension, et faire de la lecture une activité valorisée au quotidien.
- 4) **Respecter le français comme langue de communication de l'école**, notamment lors des sorties et activités scolaires.
- 5) **Soutenir leur enfant dans ses devoirs et ses apprentissages**, sans faire le travail à sa place. En cas de difficulté, communiquer avec l'enseignant afin de trouver ensemble des stratégies ou des ajustements appropriés.
- 6) **Soutenir le développement comportemental et académique de leur enfant** et communiquer avec l'école lorsque des préoccupations ou des défis sont observés, afin de favoriser une collaboration-école-famille positive.

Devoirs

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que les devoirs contribuent au développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail des élèves. Dans un milieu plurilingue comme celui de Toronto, ils permettent également de consolider les apprentissages et de favoriser la collaboration entre l'école et la famille.

Définition : Un devoir est une activité d'apprentissage planifiée qui permet à l'élève de consolider les connaissances et les compétences acquises en classe, de mettre en pratique les stratégies enseignées et de se préparer aux apprentissages à venir. Les devoirs favorisent également le développement de l'autonomie, de l'organisation, de la fiabilité, de l'initiative, de la collaboration, de l'autorégulation et de l'utilisation du français oral. À noter :

- Les projets évalués et à effectuer à la maison ne sont pas permises.
- Les devoirs à effectuer avec un ordinateur à la maison sont découragés et optionnels afin de respecter le code d'équité (accès à la technologie) à l'élémentaire.

Devoirs, temps recommandé par le conseil par cycle :

Préscolaire : On ne doit pas donner de devoirs aux élèves de Maternelle-Jardin, mais l'école suggérera des ressources pour approfondir les apprentissages à la maison.

Cycle primaire : La durée totale ne devrait pas dépasser en moyenne 20 min/jour.

Cycle moyen : La durée totale ne devrait pas dépasser en moyenne 40 min/jour

Le Conseil Viamonde considère que les devoirs à la maison :

- 1) font partie de l'expérience d'apprentissage de l'élève ;
- 2) correspondent à une intention pédagogique définie qui découle du programme scolaire de l'élève et qui est lié aux attentes du curriculum ;
- 3) doivent comprendre divers types d'activités qui conviennent à l'âge, au niveau de développement, au style d'apprentissage et aux besoins individuels de l'élève ;
- 4) doivent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins des élèves en difficulté d'apprentissage ;
- 5) se situent dans l'un des types suivants : à compléter, pratique, préparation, prolongement ou création ;
- 6) appuient l'évaluation au service de l'apprentissage et donc doivent être vérifiés ou corrigés par l'enseignante ou l'enseignant dans des délais raisonnables ;
- 7) permettent aux élèves d'assumer la responsabilité de leur apprentissage personnel, compte tenu de leur âge et de leurs capacités ;
- 8) favorisent l'implication des parents dans l'apprentissage de leur enfant ;
- 9) ne sont pas assignés comme punition, ni comme mesure disciplinaire ;
- 10) ne se limitent pas aux tâches papier et crayon ;
- 11) ne nécessitent aucune ressource, ni technologies particulières auxquelles l'élève n'aurait pas accès.

Curriculum de l'Ontario

Vous pouvez consulter tous les curriculums de l'Ontario sur le site ci-dessous.

Lien : curriculum de l'Ontario (les deux langues officielles, dont l'anglais et le français, sont disponibles) : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum#elementaire>

Plan de réussite de l'école (PRÉ)

Chaque année, notre équipe de la réussite interne révisé notre plan de réussite de l'école Charles-Sauriol. Le plan est révisé chaque année à base de données étudiée ainsi que des observations et des sondages recueillis par notre équipe de la direction et notre personnel. Le PRÉ pour 2026-2027 sera affiché à partir de décembre sur le site Web de l'école pour consultation.

Voici le PRÉ 2025-2026 : [Plan de réussite des écoles \(PRÉ\) \(356 Ko\)](#)

Mise à jour des informations personnelles

Pour des questions de sécurité, il est très important de mettre à jour les informations de votre enfant et de votre famille (exemple : nouveaux numéros de téléphone au domicile et au travail, contacts en cas d'urgence, nouvelle adresse ainsi que tout changement pertinent) en communiquant par courriel au secrétariat aux adresses suivantes : charlessauriol@csviamonde.ca

Accidents/premiers soins

En cas d'accident grave, les premiers soins seront administrés. Nous contacterons les services d'urgence et les parents seront avertis aussitôt. Si le parent n'est pas

disponible, un membre de l'équipe contactera la personne que vous avez nommée en cas d'urgence.

En cas d'accident mineur, les premiers soins seront administrés et l'élève sera mis sous surveillance. Pour toutes blessures à la tête susceptibles d'occasionner une commotion cérébrale, nous contacterons les parents afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Si votre enfant a tendance d'être un peu timide, veuillez encourager votre enfant de signaler toute blessure à son enseignant ou sinon au bureau afin d'assurer sa sécurité.

Lorsqu'un élève est malade durant les heures de classe :

Si un élève est malade durant les heures de classe, il/elle doit le rapporter à son enseignant.e. L'enseignant.e ou un membre de l'équipe enverra l'élève directement au bureau. L'administration évaluera la situation. Par la suite, s'il est nécessaire de l'envoyer à la maison, un membre de l'équipe contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas disponibles, il contactera la personne que le parent a nommée en cas d'urgence afin qu'elle puisse venir chercher l'élève. L'élève ayant une fièvre élevée sera envoyé à la maison.

Administration des médicaments par l'école :

Dans le cas où votre enfant aurait besoin de médicaments (autre que les plans de soins spécifiés ci-dessous), le formulaire d'autorisation : [Permission d'administration de médicament à l'école](#) doit être complétés avant l'administration.

Affection médicale prédominante et plans de soins

Premier signalement :

Dans le cas où votre enfant présente une affection médicale prédominante, voire l'asthme, l'anaphylaxie, le diabète ou l'épilepsie, il est de votre responsabilité d'en aviser l'école, avec le diagnostic de votre enfant dès que possible. Par la suite, un formulaire de plan de soin approprié vous sera partagé et chaque famille sera consultée par la direction.

Cette démarche permettra à l'équipe-école, en collaboration avec la famille, de mettre en place un plan de soins officiel précisant le diagnostic, les facteurs déclencheurs, les symptômes ainsi que les suivis requis, et ce, afin d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant. * Le plan déjà reçu reste en vigueur tant que l'école n'a pas été avertie d'un changement.

Voici les vidéos de formations/sensibilisation par rapport aux affectations médicales afin de vous informer au besoin.

[Anaphylaxie 101 - Comprendre les réactions](#)
[Comment utiliser EpiPen ?](#)

[Comprendre l'asthme](#)
[Signes d'aggravation de l'asthme](#)

[Le diabète à l'école | Série de vidéos](#)

[EpilepsyAtSchool FRE.pdf](#)

Garde dîner / collations

L'école assure la surveillance des dîners grâce à des membres du personnel scolaire et à du personnel affecté à cette tâche. Afin de favoriser de saines habitudes de vie, aucun échange de nourriture n'est permis à l'école. Nous encourageons les collations et les dîners nutritifs, puisque de bonnes habitudes alimentaires contribuent à un comportement apte pour l'apprentissage, le bien-être et à la réussite des élèves.

Interdiction de friandises et de boissons sucrées

Nous vous rappelons que les friandises, les sucreries et les boissons sucrées sont interdites à l'école Charles-Sauriol, en toute occasion, y compris lors des anniversaires.

*Les barres granola sont toutefois permises.

Si un élève apporte des friandises ou des sucreries, celles-ci seront conservées par un membre du personnel et remises à l'élève à la fin de la journée. Merci de votre collaboration afin d'éviter les déceptions pour les élèves et les situations supplémentaires à gérer pour notre personnel.

Anniversaires des élèves

Les gâteaux, bonbons et autres sucreries ne peuvent être distribués à l'école pour souligner un anniversaire.

L'école Charles-Sauriol est une école publique de l'Ontario qui suit la politique 3,16 – Aliments et boissons dans les écoles.

Guichet Viamonde/Schoolday : permissions sorties et achats

Guichet Viamonde est un portail de paiements parrainé par le site web School-Day : <https://www.school-day.com/>. Ce portail permet aux parents, tutrices ou tuteurs de régler en ligne (Visa, MasterCard et Interac) les commandes de leurs enfants (collecte de fonds, sorties éducatives, etc.) et de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties éducatives. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire, efficace et écologique. Toutes les transactions sont archivées pendant sept ans aux fins de référence rapide et de vérification.



Étiquettes pour les vêtements et les effets personnels : Mabels Labels

Chaque année, notre bac d'objets perdus se remplit rapidement. À l'automne et au printemps, lorsque les températures varient, les élèves retirent souvent leurs manteaux et leurs chandails, qui peuvent facilement être égarés. Le conseil de parents de l'école Charles-Sauriol vous propose Mabels Labels, qui offre des étiquettes personnalisées et imperméables pour identifier les vêtements et différents effets personnels : manteaux, chandails, bouteilles d'eau, sacs, boîtes à dîner, etc.

Pour en savoir plus ou soutenir le conseil de parents :

[Mabels Labels – Levée de fonds](#)

Conditions météorologiques

Froid – Quand la température atteint -17°C (avec ou sans le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils puissent rester à l'intérieur durant les récréations et le dîner.

Temps pluvieux – La récréation a lieu à l'extérieur quand le temps est incertain et nuageux. C'est pourquoi nous demandons aux parents de s'assurer que leur enfant s'habille en fonction du temps. P. ex., apporter des bottes, un imperméable ou un pantalon de pluie afin qu'il/elle puisse jouer et s'amuser dehors. En cas de pluie abondante, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Temps ensoleillé – Si vous désirez que votre enfant mette de la crème solaire, il ou elle devra l'appliquer tout.e seul.e au moment opportun. Les membres du personnel ne peuvent pas prendre en charge cette responsabilité.

Les élèves sortent à l'extérieur de l'école pour une durée de 70 minutes par jour (une récréation de 30 minutes et l'autre de 40 minutes sur l'heure du dîner). Nous vous recommandons fortement d'habiller les enfants convenablement selon les prévisions météorologiques.

En cas de fermeture d'école ou d'annulation du transport :

Francobus :

Pour des raisons climatiques ou des situations d'urgence et d'autres imprévus, un avis sera affiché sur le site internet du consortium d'autobus : www.francobus.ca. Les avis de fermeture d'école et d'annulation de transport scolaire sont diffusés par courriel par la direction de l'école et sur le site Facebook du conseil scolaire Viamonde : [Facebook](#)

Sécurité dans l'autobus :

La sécurité de tous les élèves qui prennent l'autobus est d'une importance primordiale et concerne toute la communauté scolaire.

Les règlements suivants doivent être observés en tout temps :

- Aucune voiture ne doit se stationner dans les voies d'autobus scolaire ;

- Un élève doit être en compagnie d'un adulte dans le stationnement de l'école, et ce, en tout temps ;
- Les élèves doivent rester assis en tout temps dans l'autobus scolaire ;
- Les élèves doivent parler à voix basse dans l'autobus scolaire afin de faciliter les communications ;
- Les élèves ne peuvent pas manger dans l'autobus, et ce, pour des raisons de santé et de sécurité ;
- Il est strictement défendu de lancer des objets dans l'autobus ou en dehors de l'autobus ;
- Il est strictement défendu de mettre ses mains, ses pieds et sa tête à l'extérieur des fenêtres de l'autobus ;

S'il arrive que votre enfant ne suive pas les règles de sécurité, les étapes de la discipline progressive devront être appliquées jusqu'à la décision de sanctionner ou de suspendre l'élève de l'autobus scolaire. Cette décision sera prise en collaboration avec Francobus et l'équipe de la direction.

Jouets et appareils électroniques

Jouets

Les jouets de la maison ne sont pas permis à l'école. Seuls les objets apportés dans le cadre d'une présentation orale (p. ex. « montre et raconte ») ou les équipements sportifs approuvés pour la récréation sont autorisés.

Appareils électroniques personnels

Les appareils électroniques personnels, notamment les téléphones cellulaires, montres intelligentes, consoles de jeux portatives et lunettes intelligentes, ne sont pas permis à l'école. Tout appareil électronique non autorisé pourra être confisqué par un membre du personnel ou de la direction et remis en fin de journée. En cas de répétitions, le parent, tuteur ou tutrice devra par la suite se présenter à l'école pour récupérer l'appareil en question.

Nous vous invitons à sensibiliser votre enfant aux risques associés à l'apport de jouets et électroniques, notamment la perte, le bris, le vol et les enjeux liés à la vie privée. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien au respect de cette consigne.

L'école Charles-Sauriol fournit tout le matériel technologique nécessaire aux activités pédagogiques. **L'école n'est donc pas responsable des pertes etc., des appareils ou jouets personnels apportés sur les lieux scolaires.**

Garde légale

Veuillez, s'il vous plaît, vous assurer que la direction ainsi que l'enseignant.e titulaire de votre enfant soient au courant de toutes restrictions légales, comme la garde légale et

les droits de visite. Veuillez fournir une copie des documents légaux à la direction de l'école.

Société d'aide à l'enfance : une obligation légale pour le personnel des écoles de l'Ontario

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le personnel doit déclarer un cas rapporté d'abus à la Société d'aide à l'enfance. Il s'agit d'une obligation professionnelle à laquelle tout membre du personnel doit se soumettre au risque de représailles significatives.

Pour un élève de moins de 16 ans, tout employé ou toute personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société d'aide à l'enfance. La Société d'aide à l'enfance fera une enquête.

Communications aux parents

Chaque mois, les parents recevront le **Mensuel à Charles** dans lequel vous trouverez tous les événements qui ont eu lieu ainsi que les dates importantes à venir. Prière de le lire soigneusement, car de nombreuses informations vous y seront fournies. L'enseignant.e de votre enfant s'engage à communiquer avec vous pendant l'année scolaire pour partager les forces, besoins et pistes d'amélioration et de bien-être de votre enfant avec vous.

Nous sommes très fiers de pouvoir partager les accomplissements de nos élèves par l'entremise de la page Facebook de l'école.



<https://www.facebook.com/>

Code de sécurité (conduite) et normes de comportement

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du ministère de l'Éducation en matière de sécurité dans les écoles, notamment par l'entremise de la Politique 3.32 – Stratégie pour la sécurité dans les écoles. Ces normes s'appliquent en tout temps et en tout lieu dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus scolaire et lorsque des comportements peuvent avoir une incidence sur le climat scolaire.

Les normes de comportement et le code de sécurité doivent être respectés par tous les membres de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel, bénévoles et visiteurs.

Afin de favoriser un climat sécuritaire et propice à l'apprentissage, l'école applique des mesures de prévention et une approche de discipline progressive, adaptées à l'âge et aux besoins des élèves. Selon la nature, la gravité ou la répétition d'un comportement, des interventions et des conséquences appropriées seront mises en place.

Plan de prévention et d'intervention en matière de l'intimidation

Chaque année notre PPIMI est révisé en équipe avec des membres du personnel, élèves et parents. L'école Charles-Sauriol s'engage à maintenir un climat bienveillant où chaque élève peut s'épanouir pleinement. Le PPIMI présente les activités prévues pendant l'année scolaire ainsi qu'une liste de ressources utiles. Il est révisé chaque année et sera partagé avec la communauté fin octobre.

[F PPIMI 2025-2026-CHSA F.pdf](#)

Suspension et renvoi

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le CSViamonde a élaboré sa *Politique no 3,32* qui précise des conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous-toutes les participant.e.s à la vie scolaire : élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

L'école élémentaire Charles-Sauriol préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école élémentaire Charles-Sauriol a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.

Partenaires communautaires

En vue de répondre aux besoins des élèves dans un contexte plurilingue comme Toronto, l'école aura recours aux partenariats communautaires, tels que le Centre francophone, Santé publique Ontario, les services policiers, ou à d'autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves, que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors des besoins de l'école.

Sorties et bénévolat

Devenir accompagnateur pour les sorties éducatives

L'école Charles-Sauriol remercie chaleureusement nos nombreux parents bénévoles, dont l'engagement nous permet de respecter les nouveaux ratios du Guide des sorties éducatives. Votre temps et votre contribution sont essentiels à nos sorties pédagogiques, offrant ainsi à nos élèves des expériences authentiques et stimulantes en lien avec leurs études. Votre soutien enrichit leur apprentissage et nous vous en sommes reconnaissants.

Casier judiciaire/secteur vulnérable

*À partir du 8 septembre 2026, chaque parent bénévole pour les sorties scolaires doit avoir rempli le CO6 (ci-dessous) et partagé le secteur vulnérable ou le casier judiciaire à l'école. Veuillez suivre les liens ci-dessous pour les spécifications.

[Lettre aux parents Bénévolat \(94 Ko\)](#)

[Formulaire C06 Inscription bénévolat \(4 Mo\)](#)

Les instructions pour postuler auprès du service de police en ligne peuvent être trouvées sur le site Web : [Police Record Checks- Toronto Police Service \(tps.ca\)](http://Police Record Checks- Toronto Police Service (tps.ca)).

Code d'agence du Conseil scolaire Viamonde est : 202311TPSON7831

La police de Toronto vous fera parvenir le document par courriel protégé par un mot de passe. Une fois reçu, s'il vous plaît, téléchargez et envoyez le document à charlessauriol@csviamonde.ca afin que nous puissions garder une copie conforme de l'originale dans votre dossier

Ratios de supervision pour les sorties :

RATIOS DE SUPERVISION – SORTIES AVEC ACTIVITÉS RÉGULIÈRES*				
Cycles	Catégorie 1		Catégorie 2 et 3	
	Nombre d'élèves	Nombre d'adulte requis	Nombre d'élèves	Nombre d'adulte requis
Maternelle/jardin	5	1	5	1
Primaire (1 ^e à 3 ^e)	5	1	5	1
Moyen (4 ^e à 6 ^e)	12	1	10	1
Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e)	15	1	10	1
Secondaire (9 ^e à 12 ^e)	20	1	15	1
Élève ayant des besoins particuliers importants	1	1	1	1

*Pour les ratios de supervision de sorties à risques élevés, veuillez-vous référer à la Section 7.

Responsabilités des bénévoles lors d'une sortie éducative

Selon la Politique 3,04 – Bénévolat dans les écoles, *les bénévoles doivent* :

- Arriver à l'heure, ou de préférence en avance, et revenir à l'école avec les élèves.
- Communiquer en français lors des interactions directes avec les élèves. *
- Suivre les consignes du personnel responsable et collaborer avec l'équipe-école et les autres accompagnateurs.
- Assurer une supervision active et sécuritaire de **tous les élèves** sous leur responsabilité, et non seulement de leur propre enfant.
- Ne pas acheter de friandises ou de cadeaux aux élèves, par souci d'équité.
- Adopter une attitude positive, respectueuse et bienveillante.
- Respecter la confidentialité des renseignements concernant les élèves.

* La compétence en français doit correspondre aux tâches et à la nature de l'activité bénévole. Le jumelage de parents peut être privilégié afin de favoriser l'inclusion des parents qui ne parlent pas français, tout en maintenant un milieu de vie le plus francophone possible.

Devenir bénévole à l'école Charles-Sauriol

Nos bénévoles contribuent à la réussite de nos élèves. Selon le site du conseil, les bénévoles effectuent des tâches de soutien à l'école pour appuyer le personnel de l'école. Dans cette perspective, notre école sélectionne, accueille et forme les bénévoles. Un bénévole fréquent ne pourra pas travailler dans la classe de son-ses

enfant.s. *Tout bénévole ayant un rôle d'appui régulier à l'école a besoin d'une vérification de secteur vulnérable.

Faire une visite à but pédagogique à l'école Charles-Sauriol

Les parents sont toujours les bienvenus en salle de classe pour partager leurs connaissances. Si un parent souhaite faire une présentation en lien avec la planification de l'enseignant(e), il ou elle ne sera pas considéré(e) comme bénévole, mais plutôt comme un intervenant dans le cadre d'une visite à but pédagogique (par exemple, présentation d'un métier, atelier de création, lecture au groupe). L'enseignant(e) doit toutefois informer la direction de la présence du parent, et ce dernier doit suivre la procédure en vigueur pour circuler dans les couloirs.

Notre engagement écoresponsable

À l'école Charles-Sauriol, nous encourageons les élèves à adopter de petites habitudes durables, sans jugement, mais dans un esprit d'encouragement et de collaboration.

Dîner-Boomerang

Nous vous invitons à discuter avec votre enfant de la réduction des déchets alimentaires et à lui demander de rapporter à la maison les restes compostables, comme les trognons de pomme et les pelures de banane pour le compost. Privilégiez également, lorsque possible, des collations sans emballage ou produisant moins de déchets.

Vendredis vélos/trottinettes/à pied etc.,

Dans le cadre de notre engagement Éco-école, nous poursuivons les vendredis vélos – vendredis à pied afin de promouvoir des déplacements actifs et durables. Chaque famille a des réalités différentes ; nous vous encourageons simplement à participer lorsque cela est possible pour vous et sécuritaire.

Ensemble, chaque petit geste compte pour notre planète ! Merci de votre collaboration afin de sensibiliser notre communauté.



Les membres du personnel et les parents de l'école Charles-Sauriol sont fiers de leur école et engagés dans le cheminement scolaire, culturel et identitaire de leurs enfants et de l'ensemble de notre communauté.

Bienvenue à toutes les nouvelles familles! Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre belle communauté scolaire.